

Date et heure de dépôt : Campus SCASC :

RAPPEL

Il est désormais nécessaire d'actualiser / de créer votre dossier annuel d'ouverture de droits à chaque changement d'année civile directement **en ligne via le lien <https://claps.univ-amu.fr/>**.

Seuls les dossiers remis COMPLETS sont pris en compte.

Les enfants n'ayant pas bénéficié de stage/séjour depuis l'été 2023 sont prioritaires.

Seul le mail de confirmation envoyé par le SCASC rend l'inscription définitive.

Pièces à fournir :

- Attestation de **Responsabilité Civile** (mention « extrascolaire » ou « vie privée » obligatoire), avec une date de validité couvrant la période du stage.
- Bulletin d'inscription SCASC**
- Fiche d'inscription de La Ligue** (p.3)
- 1 photo récente** collée sur la fiche d'inscription de La Ligue (p.3)
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport.**
- Copie des vaccinations à jour ou certificat d'aptitude à la pratique d'activités sportives** daté de moins de 3 mois (possibilité de le remettre le 1^{er} jour du stage).
- La demande d'aide à la formation – formulaire CAF (p.4 et 5) :** Aide déjà déduite du prix du stage.

- Paiement (cocher le ou les mode.s de paiement choisi.s) :**
 - Carte bancaire** (paiement en ligne en 1 ou 3 fois)
 - Chèque** bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université (possibilité acompte/solde, cf. conditions générales).
- À noter :** L'organisme La Ligue de l'enseignement n'accepte plus les chèques vacances.
- Adhésion :** un **chèque de 10.07 €** à l'ordre de FAIL13 ainsi que **2 timbres** au tarif en vigueur (20g) à remettre avec le dossier d'inscription.

TAUX DE SUBVENTION : %

PRIX : €

STAGE BAFA BASE – 16/21 ANS

BARCELONNETTE (JUILLET - 04) ET SANARY-SUR-MER (AOÛT - 83)

BULLETIN D'INSCRIPTION SCASC	
Stage :	
BAFA BASE <input type="checkbox"/> Du lundi 8 au lundi 15 juillet 2024 <input type="checkbox"/> Du mardi 24 au mardi 31 août 2024	BAFA APPROFONDISSEMENT <input type="checkbox"/> Du lundi 15 au samedi 20 juillet 2024 <input type="checkbox"/> Du samedi 24 au jeudi 29 août 2024
Transport (choix du lieu de départ) : Le transport est assuré à partir de 2 inscrits au stage	
<input type="checkbox"/> MARSEILLE	<input type="checkbox"/> AIX-EN-PROVENCE
PARTICIPANT	

N° d'inscription obtenu sur le site Jeunesse et Sport :

cf. <http://www.bafa-bafd.gouv.fr/Zones/ZoneCandidat/InscriptionCandidat.aspx>

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : Sexe :

PARENT : H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
--

Nom d'usage..... Prénom :

Père Mère Tuteur légal

Nom, prénom, courriel et téléphone du responsable légal de l'enfant, si différent du demandeur :

.....

CONJOINT.E/COMPAGNON (COMPAGNE)

Nom d'usage : Prénom :

Nom, prénom de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Tél. dom : Travail : Mobile :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Je soussigné.e, nom et prénom du demandeur.se :
Certifie : - que la demande concerne un enfant qui est à ma charge fiscale ; - l'exactitude des renseignements ainsi que l'authenticité des pièces justificatives fournies ;
Accepte : Les conditions générales, ainsi que les conditions d'annulation disponibles ci-dessous, dans le catalogue enfance et sur l'Intranet (https://www.univ-amu.fr/fr/intramu/partir-en-vacances)
Autorise/n'autorise pas : L'organisateur et le SCASC à utiliser, sans limitation de durée, la ou les photographies ou films de mon enfant pour les usages suivants :
1/Publications nationales et régionales : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2/Publications sur le blog ou la page Web uniquement pour la durée du séjour/stage : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3/Publications destinées à des fins commerciales : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4/Publications AMU en interne (Intranet, affiches internes) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Fait à, le Signature précédée de « Lu et approuvé »

IMPORTANT :

Avant inscription auprès de votre SCASC campus de rattachement, le futur stagiaire doit reporter son **numéro personnel à transmettre à La Ligue de l'Enseignement (cf dossier d'inscription de la Ligue)**. Ce numéro sera utilisé par le stagiaire pour suivre son dossier en ligne. Votre contact à La Ligue est : **Aurélie FERLAY** - bafa@laligue13.fr - Tél. : 06 43 64 90 83



FICHE D'INSCRIPTION

(à détacher et à retourner à votre fédération)

N° d'enregistrement jeunesse et sport à créer sur :
www.jeunes.gouv.fr/Bafa-bafd

- BAFA 1** Formation générale **BAFD 1** Formation générale
 BAFA 3 Approfondissement **BAFD 3** Perfectionnement

Date et lieu de la formation :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

Code postale : **Ville :**

Tél (Stagiaire) : **Tel (Parents) :**

Email (écrire en majuscules) :

N° allocataire CAF :



Compétences pouvant intéresser le champ de l'animation : sportives, artistiques, culturelles et autres ...

(si vous êtes titulaire d'autres diplômes ou brevets, précisez-les dans le champ de l'animation ci-dessous)

Comment avez-vous connu la Ligue pour le BAFA ?

- Bouche à oreille Internet Lycée
 Réseaux sociaux Autres

Situation actuelle :

- Étudiant (Lycée :)

Santé

Existe-t-il des contre-indications médicales en rapport avec les repas et les activités sportives ?

- Non Oui (dans ce cas, merci de fournir un certificat médical)

Commentaires/autres informations ?

Urgences

En cas d'urgence, personne à contacter (nom/prénom) :

En qualité de (père/mère/tuteur) : Tel :



Autorisation parentale (pour les candidats mineurs)

Je soussigné(e) père-mère-tuteur(*), autorise mon fils, ma fille(*) à participer à la session de formation BAFA, qui doit se dérouler du au à

(*) rayer la mention inutile

- J'autorise que lui soient donnés les soins ou pratiqués les interventions chirurgicales de première urgence, éventuellement selon les prescriptions du médecin en se référant aux informations contenues dans la rubrique «SANTÉ», en cas de traitement ou de contre-indications.

- J'autorise mon enfant à être transporter dans le véhicule personnel des formateurs désigné par la Ligue de l'Enseignement pour les déplacements lors des sessions de formation.



- J'autorise expressément et sans contrepartie la Ligue de l'Enseignement et l'équipe pédagogique à utiliser sur tous supports les photos sur lesquelles j'apparais ou celles de mon enfant (pour les enfants mineurs) qui pourraient être prise au cours du stage.

ANNULATION : amies de 100€ retenues si le stagiaire annule son stage dans les 2 semaines avant la formation

- 🔍 La convocation vous sera envoyé PAR EMAIL 2 semaines avant le début du stage.
- 🔍 La fédération se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'effectif insuffisant.
- 🔍 Le tarif des stages inclut les frais pédagogiques et l'adhésion à la Ligue de l'Enseignement.
- 🔍 Tout stage commencé est dû en totalité

ANNULATION : amies de 100€ retenues si le stagiaire annule son stage dans les 2 semaines avant la formation

Fait à : **Le :**

Signature du ou des parents / du responsable légal du stagiaire ou du stagiaire majeur :



1/2

www
1020001T

cerfa
11 381*02

BAFA : DEMANDE D'AIDE À LA FORMATION : SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

LCI CNAF n° 271-95 du 31/10/1995

N° allocataire :

Vous avez commencé une formation pour obtenir le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur de centre de vacances et de loisirs (BAFA).

Dès confirmation de votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification (2^e session de la formation théorique), la caisse d'Allocations familiales peut vous accorder une aide financière, quel que soit le montant de vos ressources.

Retournez-lui cette demande dûment complétée et signée dans le délai de **trois mois maximum** suivant votre inscription, après avoir fait remplir par les organismes compétents les trois attestations annexées.

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées. Toute demande incomplète vous sera retournée.

La caisse d'Allocations familiales.

Quel est votre état civil ?

Votre nom _____ Votre prénom _____

Votre date de naissance _____

Votre n° de Sécurité Sociale _____

Votre n° allocataire si vous percevez des prestations ou celui de vos parents s'ils perçoivent des prestations _____

Adresse de la caisse d'Allocations familiales qui verse ces prestations _____

Quelle est votre adresse ?

(au moment de l'inscription en stage d'approfondissement ou de qualification)

Votre adresse complète _____

Code postal Commune _____

Quelle est votre situation actuelle ?

• vous suivez des études ou une formation professionnelle (lycéen, étudiant, apprenti...)

• vous êtes en activité professionnelle _____

• vous êtes sans activité professionnelle _____

• vous êtes au chômage _____

• vous êtes bénéficiaire d'un contrat d'insertion _____

• vous êtes bénéficiaire d'une allocation formation-reclassement (AFR) _____

• autre situation : _____

(militaire appelé, arrêt d'activité pour élever un enfant...)

Déclaration sur l'honneur

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L. 554-1 du Code de la Sécurité Sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L. 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

Le _____ Signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la caisse d'Allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

~~N'oubliez pas de joindre à cette demande un relevé d'identité bancaire ou postal.~~

S.9114b

2/2

BAFA 1 : Session de formation générale - attestation de suivi

A faire remplir par l'organisme de formation

Je soussigné(e) _____ qualité _____
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) _____

atteste que le demandeur désigné a suivi la session de formation générale pour obtenir le BAFA

du _____ au _____

en internat
 en externat en continu en discontinu

Code postal du lieu du stage _____

N° d'habilitation _____

Tarif de la session _____ €

Montant payé par le stagiaire _____ €

A _____, le _____

Signature originale du représentant

Cachet de l'association

BAFA 2 : Stage pratique : attestation de suivi

A faire remplir par le responsable de stage

Je soussigné(e) _____ qualité _____
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisateur) _____

atteste que le demandeur désigné a suivi son stage pratique

du _____ au _____

en centre de loisirs en centre de vacances
 autre, citez lequel _____

Code postal du lieu du stage _____

Le stagiaire a-t-il bénéficié d'une indemnité de stage _____ OUI NON

Si oui, quel montant _____ €

A _____ le _____

Signature originale du responsable de stage

Cachet de l'organisme

BAFA 3 : Attestation d'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification

A faire remplir par l'organisme de formation

Je soussigné(e) _____ qualité _____
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) _____

atteste que le demandeur désigné est inscrit à la session

d'approfondissement de qualification

en internat en externat en continu en discontinu

au _____ au _____

Code postal du lieu du stage _____ N° d'habilitation _____

Tarif de la session _____ €

Montant payé par le stagiaire _____ €

La session est-elle centrée sur l'accueil du jeune enfant ? _____ OUI NON

Si vous bénéficiez d'une dispense, joignez la photocopie certifiée conforme du brevet ouvrant droit à la dispense.

A _____ le _____

Signature du représentant

Cachet de l'association

Les objectifs de la formation BAFA à la Ligue de l'Enseignement

Sur chaque stage proposé les valeurs et principes de la Ligue de l'Enseignement doivent être respectés. Voici comment nous les déclinons sur nos formations:

EMANCIPATION SOCIALISATION

- donner aux stagiaires un cadre de vie pour bien vivre ensemble
- faire travailler ensemble plusieurs mixités sociales et culturelles
- responsabiliser les stagiaires et les pousser à prendre de plus en plus d'initiatives et d'autonomie
- leur expliquer ce qu'est un comportement d'adulte responsable
- les accompagner dans l'apprentissage du métier d'animateur et la posture, le rôle d'adulte référent

SOLIDARITE ENGAGEMENT

- faire comprendre aux stagiaires que travailler dans une association d'éducation populaire c'est un engagement volontaire
- faire émerger chez les stagiaires le but de leur formation, quelles valeurs les animent, les idées qui leur tiennent à cœur et de leur faire trouver les moyens de les défendre et de les transmettre
- "un pour tous et tous pour un" : s'engager ensemble pour atteindre un but commun --> réaliser des projets de qualités et habités par leurs propres valeurs et des valeurs éducatives et culturelles
- pousser les stagiaires à être acteur de leur formation car c'est leur posture pendant celle-ci qui sera un des facteurs déterminant dans la pertinence des actions qu'ils mèneront tout au long de la semaine

DEMOCRATIE

- comprendre ce qu'est un conseil d'enfants pour que les stagiaires puissent le refaire et l'utiliser
- apprendre à s'écouter et prendre en compte des besoins, la parole et avis des autres, même si l'on n'est pas d'accord avec lui => Recherche de compromis pour le « vivre ensemble » au sein du groupe

CITOYENNETE

- accompagner les stagiaires à être conscients des droits et devoirs de chacun (enfants et adultes)
- comprendre l'importance d'être respectueux de son environnement et des personnes avec qui on travaille
- comprendre l'importance de la responsabilité, vis à vis des familles et de la loi, qu'ils vont avoir en ayant à animer des enfants
- comprendre qu'il s'agit d'un apprentissage perpétuel tout au long de la vie
- politesse et règles : se mettre d'accord ensemble sur un cadre de référence pour avoir des définitions communes et que le stage se déroule dans de bonnes conditions
- pousser les stagiaires « à agir », pour qu'en tant que futurs animateurs, ils puissent à leur tour donner l'envie aux plus jeunes de s'inscrire dans un mouvement, dans une démarche d'engagement

DIVERSITE EGALITE

- différences et complémentarité : mettre en avant les compétences et les qualités de chacun
- avoir une mixité sociale sur le stage pour apprendre à se connaître et travailler ensemble
- lutter contre toutes les formes de discrimination

LAICITE

- faire preuve de tolérance et de compréhension
- respecter les opinions et convictions de chacun pour bien vivre ensemble

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SCASC

VACANCES 2024 (À conserver par l'agent AMU)

Public : Stages et séjours : 6/17 – BAFA : 16/21 ans

- Les activités proposées sont ouvertes uniquement aux enfants à la charge fiscale des personnels d'AMU, c'est-à-dire vivant dans le foyer de l'agent. **En cas de divorce/séparation** : l'agent doit attester que l'enfant concerné par la demande de stage/séjour est à sa charge fiscale. **Familles recomposées mariées ou pacsées** : les enfants du conjoint non personnel de l'Université sont bénéficiaires s'ils sont à la charge fiscale du couple.
- Les enfants à charge des personnels en activité sont bénéficiaires depuis leurs 6 ans jusqu'à la veille de leur majorité.
- Les jeunes de 17 ans révolus, peuvent s'inscrire à un séjour avec subvention même s'ils atteignent les 18 ans au cours du séjour. Aucune inscription possible si le jeune a atteint 18 ans le 1^{er} jour du séjour.
- Pour les stages BAFA uniquement, l'âge limite est fixé à 21 ans.
- Le personnel AMU devra continuer d'être bénéficiaire du SCASC et donc en activité durant le déroulement du stage/séjour de son enfant.
- Les orphelins d'un personnel AMU décédé sont bénéficiaires dans les mêmes conditions.

Inscriptions Enfance

1. **Nouveauté** : Il est désormais nécessaire d'effectuer votre dossier annuel d'ouverture de droits à chaque changement d'année civile directement en ligne via le lien <https://claps.univ-amu.fr/>. La subvention sera déterminée pour l'ensemble de l'année civile 2024, à partir des informations et des justificatifs fournis.
2. Respect obligatoire des dates et horaires de la campagne. Selon les cas, des listes d'attente sont établies en fonction du volume de la demande et du nombre de places mises à disposition par le prestataire (contraintes hébergement et transport et autres CSE inscrits). Une priorité est donnée aux familles qui n'ont pas bénéficié d'un stage/séjour subventionné du Catalogue Enfance du SCASC lors des vacances précédentes. De plus, en cas de départage, les dates et heures de réception du dossier par le SCASC servent de référence supplémentaire dans la constitution des listes des participants.
3. Toute inscription s'accompagne du dépôt du **dossier d'inscription complet signé + pièces justificatives + règlement au SCASC (selon les modalités choisies)** à votre bureau SCASC ou par mail (les adresses des différents campus sont disponibles en dernière page).
4. Si le dossier contient des adhésions/timbres, etc., il devra être remis en mains propres sur le campus dont relève l'agent, ou adressé par voie postale/navette dans le respect des dates d'inscription.
5. L'inscription sera confirmée par un mail du SCASC.

Subvention applicable sur le tarif « Organisme »

- La subvention SCASC est attribuée pour un seul séjour OU pour 1 ou 2 stages maximum, par enfant et pour chaque période de vacances scolaires. IL N'EST DONC **PAS POSSIBLE QU'À LA FOIS UN STAGE ET UN SÉJOUR SOIENT SUBVENTIONNÉS POUR UN MÊME ENFANT DURANT UNE MÊME PÉRIODE DE VACANCES**.

Règlement :

➤ **Paiement par carte bancaire⁽¹⁾ ou chèque bancaire⁽²⁾ :**

- Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Agent Comptable d'AMU.
- Le chèque ne doit comporter ni rature, ni plus de deux chiffres après la virgule.

En cas de fratrie, le règlement par chèque peut être groupé s'il s'agit des mêmes stages et séjours, sur les mêmes périodes.

- **Pour les stages/séjours dont le montant à charge de l'agent est ≤ à 90 € :**
 - Paiement de la totalité au dépôt du dossier (chèque) ou à la réception du mail de confirmation (CB)
 - **Pour les stages/séjours dont le montant à charge de l'agent est > à 90 € :**
 - Paiement de la totalité au dépôt du dossier (chèque) ou à la réception du mail de confirmation (CB)
- OU**
- Paiement en plusieurs fois :

(1) CHÈQUE BANCAIRE :

1 acompte de 50% au dépôt du dossier et 1 chèque de solde de 50% le mois suivant l'inscription.

Les chèques doivent être remis en main propre ou envoyés par voie postale/navette à votre SCASC Campus. En cas d'envoi, merci d'en faire un scan et de l'adresser à : scasc-enfance@univ-amu.fr

(2) CARTE BANCAIRE :

Possibilité de payer en 3 fois sur base de l'échéancier qui vous sera proposé lors du mail de confirmation.

Si votre paiement n'intervient pas dans les délais impartis par le SCASC, votre inscription sera annulée à vos frais.

➤ **Paiement en Chèques-Vacances (ANCV) (dans la limite de 90% du prix du stage/séjour) :**

L'ensemble des Chèques-Vacances doit être remis lors du dépôt du dossier à votre bureau SCASC Campus. Le reste à charge devra être réglé par CB ou chèque bancaire. Le paiement en plusieurs fois reste néanmoins possible si la somme due restante est d'un montant supérieur à 90€.

Les Chèques-Vacances doivent être libellés au nom de l'organisme proposant le stage/séjour, au crayon à papier, dans l'attente de la validation de l'inscription (ex : REVE). Si l'inscription n'est pas validée, vos Chèques-Vacances vous seront remis en main propre par votre SCASC Campus ou renvoyés par lettre recommandée avec AR en cas d'impossibilité de vous déplacer.

Annulation après la validation des inscriptions par le SCASC

- Tout stage/séjour débuté est dû dans son intégralité.
- Les conditions d'annulation dépendent des politiques commerciales de chaque partenaire.
- **Lors de chaque annulation, les parents doivent en informer le prestataire Enfance (REVE, La Ligue, SMUC...) et le SCASC par écrit en transmettant les justificatifs.**
- Les retenues et remboursements éventuels sont gérés par le SCASC. C'est le SCASC qui effectuera un virement crédit au bénéfice du parent ou qui lui demandera un complément de paiement. Si un parent annule un stage/séjour, sans motif valable et sérieux, le SCASC se réserve le droit de demander aux parents le paiement de 100% du prix organisme du stage/séjour (prix payé par l'agent + partie subventionnée).
- Les coordonnées des prestataires Enfance sont disponibles sur le site Intranet d'Aix-Marseille Université, et en bas de chaque page du Catalogue qui les concerne.
- Lors du stage/séjour, l'enfant est sous la responsabilité du prestataire Enfance. S'il est renvoyé pour comportement inadapté, les frais de transport seront à la charge des parents. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué. Le SCASC et le prestataire pourront prendre des sanctions à l'encontre de l'enfant sur les inscriptions à venir.

SCASC CAMPUS VACANCES ETE 2024

Inscriptions :

Du lundi 18 mars à 09h au lundi 25 mars 2024 à 12h

Toute inscription s'accompagne du dépôt du dossier d'inscription complet signé + pièces justificatives + règlement au SCASC (selon les modalités choisies). Si le dossier **contient des adhésions/timbres**, etc., il devra être remis en mains propres sur le campus dont relève l'agent (si la situation sanitaire le permet), ou adressé par voie postale/navette dans **le respect des dates d'inscription**.

Pour tous renseignements : Contactez vos campus (liste ci-dessous)

<p>Campus Aix</p> <p>scasc-aix@univ-amu.fr Skype : celine.dufort@univ-amu.fr 04 13 55 30 25</p> <p>Horaires en présentiel : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 16h Fermé les mercredis Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars</p> <p>Sites extérieurs rattachés : IAE-Arbois-MMSH-IRT-IECJ-IMPGT-SUFA-UTL Aix-Forbin-Montperrin-INSPE-SUAPS-IUT-Aix IUT-Salon</p>	<p>Campus Marseille Centre</p> <p>scasc-centre@univ-amu.fr 04 13 55 05 31</p> <p>Horaires en présentiel : Lundi : 9h-12h30 / 13h30-16h Mardi, jeudi & vendredi : 9h-12h30</p> <p>Sites extérieurs rattachés : Place Le Verrier-Les Olives-Droit et FEG Canebière (Puvis de Chavanne-Colbert-Ilot du Bois) - Digne-Aubagne-Arles-Avignon</p>	<p>Campus Étoile</p> <p>scasc-etoile@univ-amu.fr Skype : coralle.maisonneuve@univ-amu.fr Tel : 04 13 94 51 19</p> <p>Horaires en présentiel : Du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-16h Vendredi en télétravail : 9h-12h30 / 13h30-16h (vous pouvez déposer le dossier au courrier) Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars</p> <p>Sites extérieurs rattachés : Dépt. IUT St-Jérôme, Salon de Provence</p>
<p>Campus Luminy</p> <p>scasc-luminy@univ-amu.fr Skype : alexandre.emelina@univ-amu.fr 04 13 94 59 31</p> <p>Horaires en présentiel : Lundi mercredi jeudi et vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h00</p> <p>Sites extérieurs rattachés : Joseph Aiguier-OSU Endoume-Dépt IUT La Ciotat-Pôle de Gap</p>	<p>Site Pharo</p> <p>scasc-pharo@univ-amu.fr Skype : sophie.sanchez.1@univ-amu.fr 04 91 32 41 61</p> <p>Horaires en présentiel : Lundi : 8h30-12h30 / 13h15-17h00 Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h30-12h30</p>	<p>Campus Timone</p> <p>scasc-timone@univ-amu.fr Skype : sabine.goitre@univ-amu.fr 04 91 32 43 54</p> <p>Horaires : Lundi, mardi, jeudi en présentiel : 9h-12h30 / 13h30-16h Vendredi en télétravail : 9h-12h30 / 13h30-16h Fermé les mercredis Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars</p> <p>Sites extérieurs rattachés : SIUMPPS, EJCAM, UTL Marseille Nord : Faculté de Médecine site Nord - EU3M</p>